

# RECUPERATION DE PRODUITS DIVERS - SCP 142.04

## SALAIRES A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018

Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les **salaires** dans le secteur de la récupération de produits divers ont été augmenté avec +1,88% suite à l'indexation.

Les **salaires minimums** dans le secteur sont donc les suivants :

Catégorie	Minimum 01.01.2018
1	11,08 €
2	11,47 €
3	12,07 €
4	12,71 €
5	13,33 €

Nous vous recommandons de jeter un œil vers notre site [www.accg.be](http://www.accg.be) pour les dernières informations syndicales sur votre secteur et la Centrale Générale-FGTB.

*Ensemble pour le changement !*

L'équipe de la FGTB